



Conseil d'établissement

Séance extraordinaire

Ordre du jour

29 septembre 2020

Présences:

Madame Martine Lalonde, parent

Madame Patricia Venessa Lafrenière, parent

Madame Joannie Brault, parent

Madame Marie-Pierre Carrier, parent

Mme Kimberly Poirier, parent

Madame Monique Levasseur, enseignante

Madame Nadine Gélinau, enseignante

Madame Sandra Paradis, enseignante

Madame Andrée Gagnon-Gendron, professionnelle

Mme Émilie Martin, personnel de soutien

Monsieur André- Paul Bouchard, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Ouverture de la rencontre à 18h43

2. Élection d'une ou d'un secrétaire au conseil d'établissement

Monique Levasseur est la secrétaire pour la séance

3. Adoption de l'ordre du jour

CÉ2020-09-22-351

Adoption de l'ordre du jour par Nadine Gélinau

4. Approbation des frais chargés aux parents : École virtuelle

CÉ2020-09-22-352

Approuvé par Émilie Martin



5. Présentation et adoption du budget

M. Bouchard nous présente le budget de l'année.

Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;

Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;

Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;

Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par **Mme Martine Lalonde**:

CÉ2020-09-22-353

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant **400\$**, soient adoptés et transmis au Centre de services Scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

6. Présentation et échange à propos du document de travail : Protocole d'urgence local

M. Bouchard nous présente le protocole d'urgence local en cas de fermeture partielle ou totale de l'école. Le document a été préparé par le personnel de l'école. Il a été reçu favorablement par les membres du CÉ.

Voir document en annexe.

7. Varia

8. Clôture de la séance

L'assemblée est levée à 20h00.

Martine Lalonde, présidente

André-Paul Bouchard, directeur